

Compte Rendu Conseil Municipal

Séance Ordinaire du 20 Octobre 2011

Sous la Présidence de Claude BELLEI, Maire de Vantoux

Approbation de la Modification N°1 du Plan d'Occupation des Sols

Le conseil municipal a approuvé la modification N°1 du Plan d'Occupation des Sols portant sur la transformation de la Zone 2NA3 en zones 1NA Heq et 1 NA Hc, le report du périmètre de la ZAC de Lauvallières-Hôpital Robert Schuman et des adaptations réglementaires générales (grille de parking et couloirs liés aux infrastructures de transports terrestres).

Transfert des pouvoirs de police spéciale

Le conseil municipal décide de ne pas transférer au président de Metz Métropole le pouvoir de police spéciale en matière d'assainissement et en matière de gestion des déchets ménagers.

Cession du « logement de l'instituteur »

Le conseil municipal décide de procéder à la cession du bien mobilier à structure démontable et sans fondation « logement de l'instituteur » situé dans l'enceinte scolaire, pour un montant de 320 000,00 euros.

Contrat adjoint animation

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint d'animation à 14 heures semaine pour la période du 26/09/2011 au 31/12/2011. Ce poste permet d'apporter une aide à l'enseignante en poste pour la classe de Grande Section, Cours Préparatoire et CE1. La rémunération et les charges afférentes à ce poste sont prises en charge par les communes de Nouilly, Mey et Vantoux.

Contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion

Le conseil municipal décide de charger le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle pour souscrire pour le compte de la commune des contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à la charge de la commune, en vertu de l'application des textes régissant du statut des agents.

Communication des décisions prises par le Maire

Le conseil municipal déclare avoir reçu communication des décisions prises depuis le précédent conseil municipal par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Délibération pour la signature d'un marché « construction d'un petit atelier communal en ossature bois et réfection d'un abri/terrasse »

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 18/10/2011, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer les marchés publics dans le cadre du programme « construction d'un petit atelier communal en ossature bois et réfection d'un abri/terrasse ».